

DELIBERATION N° 97/10-11 - MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI : CHANTIER D'INSERTION

Monsieur KIELISZEK rappelle à l'Assemblée sa décision du 9 Décembre 1996 relative à l'organisation d'un chantier d'insertion professionnelle au Liban, pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Il s'agissait d'une opération visant à aider les jeunes gens à se reconstruire une identité socio-professionnelle au moyen d'activités d'utilité collective valorisante.

Pour des raisons techniques, cette action qui devait se dérouler au Liban aura lieu au Maroc et sera gérée par un organisme de formation (ASFO) en partenariat avec la Ville de LUDRES, le NANCIE, le Maroc et l'IRCODEL (Conseil Régional).

Le coût prévisionnel de ce projet de chantier d'insertion au Maroc s'élève à 150 000 F et son financement serait assuré ainsi :

1/ par le Ministère des Affaires Etrangères (Préfecture de Région, à hauteur de :	50 000 F
2/ par l'IRDODEL (Institut de la Région Lorraine) à hauteur de :	50 000 F
3/ la Ville de LUDRES :	25 000 F
4/ le Maroc	25 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner son accord au projet de chantier d'insertion dans le cadre de la coopération entre la Ville de LUDRES et le Maroc.